Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260610-DEL2026049-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 01/06/2026
Et
Publication ou notification du :
01/06/2026

L'an 2026, le 21 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la , sous la présidence de Monsieur ABGRALL Denis, Conseiller Délégué, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2026.

Présents : Mmes : DÉNIEL Daisy, HAMON Marie Christine, KERGOAT Laura, KULIGOWSKI Orlane, LEROY-DENIEL Caroline, PETIBON Véronique, PRIGENT Christine, QUENEA Anne, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : ABGRALL Denis, BODEUR Hervé, BOUGET Ludovic, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LEVER Florian, MARTIN Alexis, SINI Romain

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : FOLGALVEZ Jean Pierre à M. BODEUR Hervé, METTHEY Jean Paul à M. ABGRALL Denis

A été nommé(e) secrétaire : M. BODEUR Hervé

DEL2026-049 – Déclassement d'une partie de la Voie Communale (VC) N°79, traversant la propriété de M. AUFFRET Pierre François Etienne.

Le Maire propose au conseil municipal le déclassement d'une partie de la Voie Communale N°79 située au lieu-dit Moulin du Pont.

La portion de voie est bordée par les parcelles E0670, E0669, E0668, E0694, E0700, E0699 et E0703, E0722, E0723, E0698, E0697, E0696, E0695, E0667 appartenant toutes à M. AUFFRET Pierre et la parcelle E0759 appartenant à Mme MEL Eliane.

M. AUFFRET souhaite acquérir cette portion de voie, car celle-ci traverse actuellement le centre équestre qu'il a implanté de part et d'autre de la VC.

En contrepartie, M. AUFFRET propose de créer un chemin rural situé sur ses terres permettant le contournement de l'emprise du centre équestre par le nord. De ce fait, la circulation des randonneurs sera préservée.

Un document d'arpentage sera établi à l'issue du résultat de l'enquête publique.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de M. AUFFRET.

La commune vendra la portion de VC déclassée et achètera le chemin rural créé.

Cette demande de déclassement de portion de VC sera intégrée dans les dossiers de l'enquête publique prochaine portée par la commune.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260610-DEL2026049-DE

-De valider le déclassement d'une partie de la Voie Communale n° 4 traversant la propiété de Mr AUFFRET pierre françois étienne .

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire	Secrétaire de séance
Yvon DENIS	M. BODEUR Hervé

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 01/06/2026

Monsieur le Maire
Yvon DENIS

MAIRIE DE LANMEUR
Finistère